

Secrétariat Général Conseil Ministres

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRÉTARIAT D'ETAT A
L'ACTION RURALE -

LECRET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL des MINISTRES

--:--:--:--:--:--

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ANNEE 1960

No. 185 /PCM/SEAR.

9 Août 1960
Arrêté No. 1194/SGCM

Sommaire :

Nomination d'un Adminis-
trateur Délégué du Fonds
Commun des Sociétés de
Prévoyance.

LE PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE
DU DAHOMEY

- VU la Constitution du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey;
VU le Décret 109/PCM. du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
VU le Décret 1/PCM. du 1er Janvier 1960 portant nomination de Ministres et de Secrétares d'Etat;
VU le Décret du Premier Ministre 60/IO PCM. du 8 Février 1960 notamment son article 2 précisant qu'un Arrêté du Ministre de l'Agriculture déterminera les services dont la gestion et le contrôle seront confiés au Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale;
VU l'Arrêté 36/MAP. du 17 Février 1960 fixant les attributions du Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale;
VU l'Arrêté Général 4766/SE. du 29 Juin 1953 instituant un Fonds Commun des Sociétés de Prévoyance dans chaque Territoire de l'A.O.F.;
VU le Décret 102/PCM.MAP. du 24 Juillet 1959 nommant par intérim Monsieur ROBIN Roger Expert-Comptable Administrateur Délégué du Fonds Commun des S.I.P.
S U R Proposition du Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale;
LE CONSEIL des MINISTRES entendu ;

LECRET

ARTICLE 1er. - Il est mis fin à l'intérim d'Administrateur Délégué du Fonds Commun des Sociétés de Prévoyance exercé par Monsieur ROBIN Roger Expert-Comptable.

ARTICLE 2. - Monsieur MAGNES Bernard Administrateur F.O.M. (7è. échelon) est nommé Administrateur Délégué du Fonds Commun des Sociétés de Prévoyance.

ARTICLE 3. - Le Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 27 JUILLET 1960

AMPLIATIONS

Original 1
J.O.R.D. 1
Ministères 15
C.F. 1
Trésor 1
Haussaire 1
M. A. C. 4
P.C.M. 15

VU :
Le Secrétaire d'Etat
à l'Action Rurale

VU

Le Ministre de l'Economie
et du Plan